

## **Contactez notre service urbanisme**

### **Un service urbanisme au sein du PETR du Pays Charolais-Brionnais**

Suite à l'entrée en vigueur de la Loi ALUR du 24 mars 2014, les communes ayant la compétence urbanisme (instruction des autorisations du droit des sols) et appartenant à une intercommunalité de plus de 10.000 habitants ne bénéficiaient plus, à compter du 1er juillet 2015, des services instructeurs de la Direction Départementale des Territoires. Il en est de même aujourd'hui pour les communes couvertes par un PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal).

En 2015, les élus ont pris la décision de créer un service d'urbanisme mutualisé à l'échelle du périmètre du PETR afin de répondre à ce nouveau besoin, en cohérence avec ses compétences liées à la planification (SCoT) et à la qualité des paysages (Charte de Qualité architecturale et paysagère, candidature Unesco, Pays d'Art et d'Histoire).

Ce service est spécialisé dans l'application du Code de l'Urbanisme et peut aussi renseigner les pétitionnaires avant le dépôt d'un dossier afin de les conseiller sur l'ensemble des démarches. Il peut également renseigner par téléphone les professionnels en charge de l'élaboration du dossier.

### **Mon projet fait-il partie des communes gérées par ce service urbanisme ?**

Le service urbanisme du Pays Charolais-Brionnais gère les autorisations d'urbanisme des 52 communes suivantes : Baron, Baudemont, Baugy, Bourbon-Lancy, Briant, Charolles, Chassenard, Châtenay, Chauffailles, Clessy, Coublanc, Digoin, Fleury-la-Montagne, Gueugnon, Iguerande, La Clayette, La Motte-Saint-Jean, Le Rousset-Marizy, Ligny-en-Brionnais, Lugny-lès-Charolles, Mailly, Marcigny, Melay, Molinet, Oyé, Palinges, Paray-le-Monial, Rigny-sur-Arroux, Saint-Aubin-en-Charolais, Saint-Bonnet-de-Cray, Saint-Christophe-en-Brionnais, Saint-Didier-en-Brionnais, Saint-Edmond, Saint-Igny-de-Roche, Saint-Julien-de-Jonzy, Saint-Léger-les-Paray, Saint-Maurice-les-Châteauneuf, Saint-Vincent-Bragny, Sainte-Foy, Saint-Racho, Sarry, Semur-en-Brionnais, Suin, Tancon, Toulon-sur-Arroux, Uxeau, Vareilles, Varenne-l'Arconce, Varenne-Saint-Germain, Vendennesse-lès-Charolles, Vendennesse-sur-Arroux, Vitry-en-Charollais.

A noter !

Les communes de la communauté de communes La Clayette Chauffailles en Brionnais rejoindront le service à compter de la finalisation de leur PLUI fin 2021 ou début 2022, soit 18 communes supplémentaires.

### **Votre mairie reste toujours votre interlocuteur privilégié**

**IMPORTANT** : le dépôt de toutes vos demandes doit toujours se faire auprès de la mairie de votre commune. C'est le Maire qui est responsable des autorisations d'urbanisme. Le service mutualisé n'apporte qu'un soutien technique à l'instruction des demandes.

### **L'équipe**

Dominique QUINT - 03 85 25 96 43  
Instructrice Droit des Sols  
dominique.quint@charolais-brionnais.fr  
Fabrice GOSETTO - 03 85 81 92 58  
Instructeur Droit des Sols  
fabrice.gosetto@charolais-brionnais.fr  
David BUENO - 03 85 25 96 44

**Contactez notre service urbanisme**

Instructeur Droit des Sols  
david.bueno@charolais-brionnais.fr

Sur rendez-vous uniquement  
PETR du Pays Charolais Brionnais  
Service Mutualisé d'Instruction du Droit des Sols  
7 rue Champs Seigneur 71600 PARAY LE MONIAL  
03 85 25 96 36

**Téléchargements**